

2025-2026

Recours interne auprès du Vice-Recteur à l'Enseignement et à la Vie Etudiante. Refus d'inscription pour non finançabilité

Formulaire à l'attention du Vice-Recteur à l'enseignement et à la Vie Etudiante à renvoyer dans les **huit jours ouvrables** de la notification de la décision de refus d'inscription **par courrier recommandé ou à déposer contre reçu aux Affaires Étudiantes**² (Place du 20-Août, 7 B-4000 Liège). Le formulaire doit être dûment complété et **obligatoirement accompagné de toutes les pièces justificatives des éléments avancés dans le recours**. Aucune pièce ne pourra être fournie après le dépôt du dossier.

Documents à fournir obligatoirement

- Ce formulaire dûment complété et signé
- La lettre de refus du service des Inscriptions
- La lettre adressée au Vice-Recteur à l'enseignement et à la Vie Etudiante
- L'ensemble des pièces justificatives (certificats médicaux, attestation d'inscription, d'emploi, acte de décès...)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse postale :
.....
.....

Téléphone :

Matricule : Courriel :

Section souhaitée complète (bac/master + filière) :
.....

Ref. de la lettre de refus d'Inscription

Tous les documents justificatifs doivent être joints au dossier (attestation scolaire, certificat d'hospitalisation, acte de décès d'un proche...). Aucune pièce ne sera acceptée après le dépôt de celui-ci.

Aucune copie de dossier ne sera autorisée après dépôt.

Date et signature de l'étudiant :

¹ Les dimanches et jours fériés légaux ne sont pas repris dans ce délai. Le délai commence à courir le lendemain de la notification de la décision de refus. En raison de la fermeture des bureaux du Commissaire du Gouvernement, les dossiers ne seront pas traités du 21 juillet au 15 août 2025.

² **Exception** : les étudiants refusés dans le cadre de la procédure de sélection « non-résidents » (tirage au sort vétérinaire, logopédie, kinésithérapie) sont autorisés à envoyer leur recours par e-mail à recours@uliege.be

Attention : dans tous les autres cas, les recours reçus par e-mail ne seront pas traités.